

(^A)
(N° 59.)

SENAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 19 JANVIER 1926

**Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones
et Aéronautique pour l'exercice 1926.**

(Voir les n°s 5-XVIII et 57 du Sénat.)

Amendements présentés par le Gouvernement.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Bruxelles, le 18 janvier 1926

Direction Générale du Budget.

N° 2408B.

ANNEXE 1.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à divers amendements que M. le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique propose d'apporter au projet de budget de son département pour l'exercice 1926.

Ils se traduisent :

1° Par une diminution des *dépenses d'exploitation* de 1,343,200 francs qui se répartit comme il suit :

Chemin de fer.	fr.	554,644
Marine		65,962
Postes		168,408
Télégraphes et Téléphones		323,690
Électricité		3,664
Office central des Imprimés.		916
Aéronautique		225,916
Total . . . fr.		1,343,200

2° Par une augmentation des *recettes d'exploitation* de 15,392,921 francs, qui résulte des modifications en plus et en moins ci-après :

	Augmentations.	Diminutions.
Marine fr.	2,400,000	—
Postes	—	5,227,499
Télégraphes et Téléphones	18,225,000	—
Electricité	—	3,664
Office central des Imprimés.	—	916
	<hr/>	<hr/>
	20,625,000	— 5,232,079
Reste comme augmentation . fr.	15,392,921	

3° Par une diminution des *dépenses extraordinaires* de 22,120,400 francs qui se répartit comme il suit :

Chemins de fer. fr.	17,500,000
Postes	1,580,000
Télégraphes et Téléphones	2,890,400
Aéronautique	150,000
	<hr/>
Total . fr.	22,120,400

Ensuite de ces amendements, le Projet de budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique se présentera de la manière suivante :

I. — RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION.

	Recettes.	Dépenses.
Chemins de fer fr.	1,839,200,000	1,837,399,133 19
Marine	44,749,500	57,206,363 »
Postes	203,644,261	203,688,043 »
Télégraphes et Téléphones	180,767,600	162,213,048 »
Electricité.	47,205,673	47,205,673 »
Office central des Imprimés	27,710,059	27,710,059 »
Aéronautique	150,000	7,938,961 »
	<hr/>	<hr/>
Total . . fr.	2,343,427,093	2,343,361,280 19
Excédent des recettes fr.	65,812 81	

II. — RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Chemins de fer fr.	—	274,074,500
Marine	—	2,672,500
Postes	—	4,000,000
Télégraphes et Téléphones	845,000	121,610,700
Electricité.	—	15,306,000
Aéronautique	—	3,320,000
	<hr/>	<hr/>
Total . . fr.	845,000	420,983,700

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
ALB. JANSSEN.

NOTE.

En exécution de l'Arrêté royal du 8 décembre 1925 (*Moniteur* du 12 dito), le Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes porte désormais la dénomination de *Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique*.

L'ancienne dénomination qui figure au projet de budget doit être modifiée en conséquence.

AMENDEMENTS.

TABLEAU I.

Dépenses d'exploitation.

A. — CHEMINS DE FER.

SECTION 2.

Services communs.

ART. 4. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés fr. 2,480,000

Augmentation de 12,000 francs, du chef du transfert aux services communs de deux agents antérieurement attachés au service de presse et de publicité, supprimé.

SECTION 5.

Exploitation.

ART. 17. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés fr. 122,193,234

Augmentation de 188,740 francs, par suite du transfert à la direction de l'Exploitation du service de publicité et de propagande relevant jusqu'ici du service de presse et de publicité, supprimé.

ART. 18. — Rémunération des gradse temporaires et des ouvriers fr. 83,383,023

Augmentation de 20,700 francs par suite du transfert à la direction de l'Exploitation du service de publicité et de propagande relevant jusqu'ici du service de presse et de publicité, supprimé.

TABEL I.

Uitgaven van exploitatie.

A. — SPOORWEGEN.

AFDEELING 2.

Gemeenschappelijke diensten.

ART. 4. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten . . . fr. 2,480,000

AFDEELING 5.

Exploitatie.

ART. 17. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten . . . fr. 122,193,234

ART. 18. — Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden.

Fr. 83,383,023

ART. 23bis (nouveau). — <i>Publicité commerciale</i> fr. 326,500		ART. 23bis (nieuw). — <i>Handelspubliciteit</i> fr. 326,500
--	--	---

Crédit transféré du tableau III, article 14, Administration centrale, Section 2, Service de presse et de publicité.

SECTION 7.

Dépenses générales.

ART. 41. — Part du chemin de fer dans les dépenses de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle.

Fr. 2,229,707

Diminution de 415,774 francs, résultant d'une part de la suppression du service de presse et de publicité fr.	375,300
et, d'autre part, de réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale	40,474

Total. . fr. 415,774

Les mots : « du service de presse et de publicité », « van den pers- en publiciteitsdienst », disparaissent du libellé.

SECTION 8.

ART. 43. — Charges financières.

Fr. 218,130,112-19

Diminution de 700,000 francs. La réduction de 17,500,000 francs de dépenses extraordinaires du Chemin de fer entraîne la diminution du crédit prévu pour les charges financières.

SECTION 9.

Dépenses exceptionnelles.

ART. 44. — Partie mobile des traitements et salaires du personnel.

Fr. 244,291,208

Augmentation de 59,600 francs, par suite du transfert à l'Administration des Chemins de fer d'une partie du personnel du service de presse et de publicité, supprimé.

ART. 45. — Part du Chemin de fer dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle fr.

402,869

Diminution de 46,410 francs, résultant, d'une part, de la suppression du Service de presse et de publicité fr.	42,000
et, d'autre part, de réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale	4,410

Total. . fr. 46,410

Les mots : « du service de presse et de publicité », « van den pers- en publiciteitsdienst », disparaissent du libellé.

B. — MARINE.

ART. 53. — Traction et matériel, indemnités et secours à des victimes d'accidents et à leurs ayants droit,
Fr. 15,890,628

B. — ZEEWEZEN.

ART. 53. — Trekdienst en materieel, vergoedingen en hulp gelden aan slachtoffers van ongevallen en hunne recht-hebbenden fr. 15,890,628

Simple modification de libellé.

Le paragraphe final du rapport de la Commission du Sénat chargée de l'examen du Budget de la Marine, des Postes et des Télégraphes pour 1925 (réunion du 22 juillet 1925), est libellé comme suit :

« Traction — Matériel — Rentes pour accidents, sont des postes qu'il convient de séparer et elle (la Commission) espère que l'année prochaine les libellés pour le charbon, pour le matériel et les rentes pour accidents seront libellés séparément avec indication des dépenses propres à chacun d'eux ».

Les développements ci-après du crédit subdivisent l'article budgétaire en sept lettres, où les dépenses sont groupées suivant leur nature et qui répondent au vœu exprimé par MM. les Rapporteurs.

En ce qui concerne spécialement la mention « Rentes et Secours », elle a été maintenue dans le libellé de l'article parce qu'il s'agit d'indemnités pour dommages causés par l'exploitation des services. Qu'ils affectent des personnes ou des choses, ces dommages ont la même origine et sont de même nature. Ce sont des « Pertes et avaries ».

Toutefois, dans le nouveau libellé le mot « Rentes » « *Renten* » est remplacé par celui d'« Indemnités » « *Vergoedingen* », qui est mieux en situation et l'expression « *périodiques* » « *periodieke* », qui était inutile, a été supprimée.

Décomposition du crédit :

Litt. a) Combustibles, huiles et graisses	fr. 8,762,985
Litt. b) Autres matières, matériel, travaux d'entretien et de réparation, renouvellements, loyers, mobilier, électricité, etc.	5,563,477
Litt. c) Quote-part de la Belgique : 1 ^o dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel ; 2 ^o dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique-Nord	157,165
Litt. d) Pertes et avaries, indemnités et secours à des victimes d'accidents et à leurs ayants droit	228,500
Litt. e) Fournitures de bureau, impressions, annonces, frais divers des écoles de navigation	213,501
Litt. f) Remorquage gratuit Anvers-Dordrecht et vice-versa	950,000
Litt. g) Licences, enregistrement, immatriculation de bateaux, écoles de batellerie, etc.	15,000
Total . . . fr.	15,890,628

Dépenses diverses.

ART. 64. — Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle.
Fr. 292,390

Allerhande uitgaven.

ART. 64. — Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbeheer en van het Hooger Comiteit van Toezicht. fr. 292,390

Diminution de 68,332 francs résultant, d'une part, de la suppression du service de presse et de publicité fr.	62,550
et, d'autre part, de réductions opérées sur le Budget de l'Administration centrale	5,782

Total . fr.	68,332

Les mots « *du service de presse et de publicité* » « *van den pers- en publiciteitsdienst* » disparaissent du libellé.

Dépenses exceptionnelles.

ART. 66. — Part de la Marine dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle
Fr. 50,215

Uitzonderlijke uitgaven.

ART. 66. — Aandeel van het Zee-
wezen in het veranderlijk deel der
wedden en loonen van het personeel van
het Hoofdbeheer en van het Hooger
Comiteit van Toezicht . . fr. 50,215

Diminution de 7,630 francs résultant, d'une part, de la suppression du service de presse et de publicité fr.	7,000
et, d'autre part, de réductions opérées sur le Budget de l'Administration centrale	630

Total . fr.	7,630

Les mots « *du service de presse et de publicité* » « *van den pers- en publiciteitsdienst* » disparaissent du libellé.

ART. 66bis (nouveau). — *Subside pour participation à l'exposition internationale de Bâle, en 1926* fr. 10,000

ART. 66bis (nieuw). — *Toelage voor deelneming aan de Internationale Tentoonstelling te Basel, in 1926* fr. 10,000

Ce subside est destiné à permettre à la participation belge de figurer honorablement à cette exposition, en encourageant les exposants qui se trouveront ainsi dégrévés d'une part des dépenses qui leur seront imposées.

C. — POSTES.

ART. 67. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés. fr. 48,324,260

C. — POSTERIJEN.

ART. 67. — Jaarwedden voor werke-
lijken dienst en voor beschikbaarheid
van en vergoeding voor de ambtenaren
en beambten . . . fr. 48,324,260

Augmentation de 29,260 francs, par suite du transfert à l'Administration des Postes de deux agents du service de presse et de publicite, supprimé.

ART. 69. — Transport des facteurs.
Fr. 159,000

ART. 69. — Vervoer van de brieven-
bestellers fr. 159,000

Augmentation de 9,000 francs, par suite de la majoration des tarifs de transport sur les Tramways Bruxellois. (Convention du 31 décembre 1924).

ART. 70. — Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée fr. 3,586,300

ART. 70. — Jaarwedden voor werke-
lijken dienst en voor beschikbaarheid,
werkloon van en vergoeding voor bij de
taak of per dag betaalde bedienden.
Fr. 3,586,300

Augmentation de 6,300 francs, par suite du transfert à l'Administration des Postes d'un agent du service de presse et de publicité, supprimé.

<i>Dépenses générales.</i>	<i>Algemeene uitgaven.</i>
ART. 81. — Part d'intervention des Postes dans les dépenses de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle. . . . fr. 847,652	ART. 81. — Deel van het Beheer van Posterijen in de uitgaven van het Hoofd-beheer, en van het Hooger Comiteit van Toezicht. . . . fr. 847,652
Diminution de 144,098 francs, résultant, d'une part, de la suppression du service de presse et de publicité fr. 125,100	
et, d'autre part, des réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale 18,998	
	Total. . fr. 144,098

Les mots « *du service de presse et de publicité* », « *van den pers- en publiciteitsdienst* », disparaissent du libellé.

<i>Charges financières.</i>	<i>Financieële lasten.</i>
ART. 85. — Charges financières. . . . Fr. 4,563,600	ART. 85. — Financieële lasten. . . . Fr. 4,563,600
Diminution de 63,200 francs, résultant de la réduction de 1,580,000 francs des dépenses extraordinaires primitivement prévues pour l'Administration des Postes.	

<i>Dépenses exceptionnelles.</i>	<i>Uitzonderlijke uitgaven.</i>
ART. 92. — Partie mobile des traitements et salaires. . . . fr. 41,737,200	ART. 92. — Veranderlijk deel der wedden en loonen. . . . fr. 41,737,200
Augmentation de 10,400 francs, résultant du transfert à l'Administration des Postes de trois agents du service de presse et de publicité, supprimé.	
ART. 93. — Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle fr. 141,768	ART. 93. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofd-beheer en van het Hooger Comiteit van Toezicht. . . . Fr. 141,768
Diminution de 16,070 francs, résultant, d'une part, de la suppression du service de presse et de publicité fr. 14,000	
et, d'autre part, des réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale 2,070	
	Total. . fr. 16,070

Les mots « *du service de presse et de publicité* », « *van den pers- en publiciteitsdienst* » disparaissent du libellé.

<i>D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</i>	<i>D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.</i>
ART. 104. — Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle. . . . Fr. 562,717	ART. 104. — Aandeel in de uitgaven van het Hoofd-beheer en van het Hooger Comiteit van Toezicht. . . fr. 562,717

Diminution de 74,940 francs, par suite, d'une part, de la suppression du service de presse et de publicité fr.	62,550
et, d'autre part, des réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale	12,390
Total. . fr.	<u>74,940</u>

Les mots « *du service de presse et de publicité* », *van den pers- en publiciteitsdienst* », disparaissent du libellé.

<i>Dépenses diverses et imprévues.</i>	<i>Allerhande onvoorziene uitgaven.</i>
ART. 108. — Charges financières. Fr. 30,656,000	ART. 108. — Financieële lasten. Fr. 30,656,000

Diminution de 240,400 francs, résultant de la réduction de 2,890,400 francs des dépenses extraordinaires prévues primitivement pour l'Administration des Télégraphes et Téléphones.

<i>Dépenses exceptionnelles.</i>	<i>Uitzonderlijke uitgaven.</i>
ART. 116. — Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle fr.	ART. 116. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofdbeheer en van het Hooger Comiteit van Toezicht. Fr. 94,488
94,488	

Diminution de 8,350 francs par suite, d'une part, de la suppression du service de presse et de publicité fr.	7,000
et, d'autre part, des réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale	1,350
Total. Fr.	<u>8,350</u>

Les mots « *du service de presse et de publicité* », « *van den pers- en publiciteitsdienst* », disparaissent du libellé.

E. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.	E. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.
<i>Dépenses générales.</i>	<i>Algemeene uitgaven.</i>
ART. 130. — Part d'intervention dans les dépenses de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle. Fr. 156,700	ART. 130. — Aandeel in de uitgaven van het Hoofdbureel en van het Hooger Comiteit van Toezicht. fr. 156,700

Diminution de 3,304 francs, par suite de réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale.

<i>Dépenses exceptionnelles.</i>	<i>Uitzonderlijke uitgaven.</i>
ART. 132. — Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle fr.	ART. 132. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofdbeheer en van het Hooger Comiteit van Toezicht. Fr. 26,559
26,559	

Diminution de 360 francs, par suite de réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale.

F. — OFFICE CENTRAL DES
IMPRIMÉS.

Dépenses générales.

ART. 139. — Part de l'Office central des Imprimés dans les dépenses de l'Administration centrale, fr. 35,617

Diminution de 826 francs par suite de réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale.

Dépenses exceptionnelles.

ART. 146. — Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel de l'Administration centrale. fr. 5,910

Diminution de 90 francs par suite de réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale.

G. — AÉRONAUTIQUE.

ART. 149. — Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités de toute nature des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois. fr. 440,000

Simple complément de libellé consistant dans l'ajoute du mot « salaires » « *werkloon* ».

Dans les développements, ce crédit doit se répartir comme il suit :

a) Traitements et salaires	fr. 350,000
b) Indemnités familiale et de naissance	32,000
c) Indemnités de résidence et régionale	50,000
d) Indemnités pour position exceptionnelle	8,000

Total . fr. 440,000

ART. 151. — Matériel. — Approvisionnements. — Travaux d'aménagements fr. 1,725,500

Diminution de 4,825,000 francs par suite :

- a) Du transfert de 3,100,000 francs à l'article 151bis (nouveau) ci-après ;
- b) Du transfert de 1,500,000 francs à l'article 151ter (nouveau) ci-après ;
- c) D'une réduction de 225,000 francs ensuite de la revision des propositions budgétaires.

Le mot « *subsides* » « *toelagen* » disparaît du libellé.

Ce crédit se répartit comme il suit :

a) Organisation des lignes aériennes, matériel, fournitures de bureaux, imprimés, achat et réparation de mobilier, chauffage, éclairage, loyers, bibliographie, cartographie, etc. fr. 863,500

F. — CENTRALE DIENST VOOR
DRUKWERKEN.

Algemeene uitgaven.

ART. 139. — Deel van den Centralen Dienst voor drukwerken in de uitgaven van het Hoofdbeheer . . fr. 35,617

Uitzonderlijke uitgaven.

ART. 146. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van het Hoofdbeheer. Fr. 5,910

G. — LUCHTVAARTWEZEN.

ART. 149. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid werkloon en vergoedingen van allen aard voor de benoemde of de per stuk per dag of per maand betaalde bedienden fr. 440,000

ART. 151. — Materieel. — Bevoorrading. — Inrichtingswerken. Fr. 1,725,500

b) Services techniques, laboratoires aérotechniques, essais de cellules d'avions et moteurs, radio-électricité, etc.	855,000
c) Comité consultatif de l'aéronautique	2,000
d) Pertes et avaries.	5,000
	Total . fr. 1,725,500

ART. 151bis (nouveau). — *Part d'intervention de l'Etat dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge pour l'exploitation de la navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.). (Art. 33 de la loi du 26 avril 1923).* fr. 3,100,000

ART. 151bis (nieuw). — *Aandeel van den Staat in het mogelijk tekort van de Belgische naamlooze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.). (Art. 33 der wet van 26 April 1923).* Fr. 3,100,000

Somme transférée du littéra b) de l'article 151 du projet de budget. La nature particulière de ce crédit a nécessité la création d'un article spécial.

ART. 151ter (nouveau). — *Subsides à accorder par le Ministre* fr. 1,500,000

ART. 151ter (nieuw). — *Toelage door den Minister te verleenen* fr. 1,500,000

Crédit provenant :

a) Du transfert des litteras C, E et F de l'article 151 du projet de budget.	fr. 1,600,000
b) D'une réduction de.	100,000
sur le crédit littéra C du projet de budget.	Reste. . . fr. 1,500,000

Ce crédit se répartit comme il suit :

Subsides à accorder par le Ministre pour :

a) Vulgarisation de l'aéronautique	fr. 200,000
b) Pour participation à des essais et concours aéronautiques. — Encouragements à l'industrie aéronautique, inventions, etc. Intervention dans les frais d'organisation et de fonctionnement de la Commission internationale de Navigation aérienne	1,000,000
c) Subsides aux écoles civiles d'aviation.	300,000
	Total. . . fr. 1,500,000

Bien que le Ministre de la Défense Nationale ait toujours accordé les subventions et subsides de l'espèce ensuite de la disposition spéciale inscrite dans les développements des budgets antérieurs et ce, sans que la Cour des Comptes ait cru devoir présenter d'observation, ce Collège a « exprimé le désir, qu'à l'avenir, à défaut de la production d'un arrêté royal accordant les subsides de l'espèce, ou en donnant, pour ce faire, une délégation spéciale, l'intervention ministérielle que marquent les développements du crédit compétent, apparaisse également dans la loi budgétaire ».

C'est en vue de satisfaire à ce désir qu'un article nouveau est proposé.

Dépenses générales.

ART. 155. — *Part d'intervention de l'Aéronautique dans les dépenses de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle* . . . fr. 45,105

Algemeene uitgaven.

ART. 155. — *Aandeel van het Luchtvaartwezen in de uitgaven van het Hoofdbeheer en van het Hooger Comitéit van Toezicht* fr. 45,105

Diminution de 826 francs, par suite de réductions opérées sur le budget de l'Administration centrale.

Les mots « civile » « burgerlijke » étant superflus disparaissent du libellé.

Dépenses exceptionnelles.

ART. 157. — Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires de l'Administration centrale et du Comité supérieur de contrôle.

Fr. 7.856

Uitzonderlijke uitgaven.

ART. 157. — Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het Hoofdbeheer en van het Hooger Comité van Toezicht fr. 7,856

Diminution de 90 francs par suite de réduction opérées sur le budget de l'Administration centrale.

TABLEAU II.

Recettes d'exploitation.

B. — MARINE.

ART. 7. — Produit du Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres fr. 17,200,000

Augmentation de 2,000,000 de francs, à résulter :

a) Du relèvement du prix de transport des voyageurs fr. 1,900,000

b) De l'augmentation du pourcentage prélevé sur les recettes des buffets 100,000

Total fr. 2,000,000

ART. 8. — Produit des passages d'eaux d'Anvers à la Tête de Flandre.
Fr. 2,700,000

Augmentation de 400,000 francs à résulter du prélèvement du prix de transport des personnes et des véhicules.

C. — POSTES.

ART. 18. — Recettes diverses d'exploitation fr. 188,455,000

Augmentation de 5,140,000 francs, qui provient du relèvement des taxes :

1^o De la carte postale et de la carte illustrée fr. 4,000,000

2^o Sur les chèques 625,000

3^o Sur les versements en compte de chèques postaux 415,000

4^o Du transfert de la recette prévue à l'article 20 supprimé 100,000

Total. . . . fr. 5,140,000

ART. 20. — Recettes du service de presse et de publicité fr. 100,000

Article à supprimer par suite du transfert de cette recette à l'article 18, le service de presse et de publicité étant supprimé.

TABEL II.

Ontvangsten van exploitatie.

B. — ZEEWEZEN.

ART. 7. — Ophrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover.
Fr. 17,200,000

ART. 8. — Ophrengst van de overzetzendiensten Antwerpen-Vlaamsch Hoofd.
Fr. 2,700,000

C. — POSTERIJEN.

ART. 18. — Allerlei ontvangsten van uitbating fr. 188,455,000

ART. 20. — Ontvangsten van den pers-en publiciteitsdienst. fr. 100,000

ART. 22. — Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations. . . fr. 7,257,960 | ART. 22. — Terugbetaling van voor rekening van andere beheeren gedane uitgaven. . . . fr. 7,257,960

Diminution de 10,750,000 francs, par suite de la suppression du remboursement effectué jusqu'ici par le Département des Finances, des traitements, salaires, etc. du service des chèques postaux.

ART. 23. — Redevances payées par les divers départements ministériels et autres organismes pour le transport des correspondances de service, fr. 4,145,501 | ART. 23. — Door de verschillende ministerieele departementen en andere instellingen betaalde sommen voor het vervoer der dienststukken, fr. 4,145,501

Augmentation de 482,501 francs, du chef de la revision de l'estimation primitive.

D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 24. — Télégraphes et téléphones. Fr. 170,805,000

D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.

ART. 24. — Telegrafen en telefonen. Fr. 170,805,000

Augmentation de 18,225,000 francs du chef du relèvement :

1^o De la taxe d'enregistrement des adresses télégraphiques. . : fr. 1,000,000
2^o Du coût des télégrammes téléphonés par l'abonné 90,000
3^o Du coût des reçus de dépôt de télégrammes 35,000
4^o Des bases des décomptes télégraphiques avec les pays limitrophes 2,500,000
5^o Des bases des décomptes télégraphiques avec les autres nations 800,000

Soit pour les télégraphes. . fr. 4,425,000

6^o Du prix des communications téléphoniques locales fr. 2,700,000
7^o De la taxe de base pour les réseaux de plus de 10,000 abonnés (Anvers-Bruxelles) 1,000,000
8^o De la taxe de communications urgentes pour la France et le transit hollando-français. 2,000,000
9^o Des taxes téléphoniques interurbaines 8,100,000

Soit pour les téléphones fr. 13,800,000

Total. . fr. 18,225,000

ART. 26. — Recettes du Service de presse et de publicité . . fr. 400,000 | ART. 26. — Ontvangsten van den Pers- en Publiciteitsdienst . fr. 400,000

Article à supprimer par suite du transfert de cette recette à l'article 28, le service de presse et de publicité étant supprimé.

ART. 28. — Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage ; vente d'objets divers, remboursement d'avances budgétaires ; taxes, redevances et droits divers fr. 2,037,600 | ART. 28. — Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen ; verkoop van allerhande voorwerpen ; terugbetaling van voorschotten op de begroting ; taxes, huurgeld en allerlei rechten, fr. 2,037,600

Augmentation de 400,000 francs, par suite du transfert de la recette prévue à l'article 26 ci-dessus, supprimé.

E. — ÉLECTRICITÉ.

ART. 29. — Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations fr. 47,205,673

Diminution de 3,664 francs, correspondant à une réduction des dépenses d'exploitation de cet office.

**F. — OFFICE CENTRAL
DES IMPRIMÉS.**

ART. 30. — Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations fr. 27,710,059

Diminution de 916 francs, correspondant à une réduction des dépenses d'exploitation de cet office.

TABLEAU III.

Dépenses de l'Administration centrale.

SECTION 1^{re}.

Administration centrale.

ART. 2. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. fr. 2,163,500

Diminution de 75,800 francs, par suite de la réduction de l'effectif et de la revision du crédit.

ART. 8. — Commission centrale d'examen fr. 55,000

Diminution de 13,000 francs, par suite de la diminution du nombre des concours.

SECTION 2.

Service de Presse et de Publicité.

ART. 9. — Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés . . . fr. 230,000

Article à supprimer.

Somme transférée à concurrence de :

fr. 12,000 à l'article 4 Chemins de fer, Tableau I.
 » 188,740 » 17 » » I,
 et de » 29,260 » 67 Postes » I,
 par suite de la suppression du service de presse et de publicité.

E. — ELECTRICITEIT.

ART. 29. — Terugbetaling der uitgaven gedaan voor rekening van andere beheeren fr. 47,205,673

**F. — CENTRALE DIENST
VOOR DRUKWERKEN.**

ART. 30. — Terugbetaling der uitgaven gedaan voor rekening van andere beheeren fr. 27,710,059

TABEL III.

Uitgaven van het Hoofdbeheer.

AFDEELING 1.

Hoofdbeheer.

ART. 2. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz. . . . fr. 2,163,500

ART. 8. — Hoofdcommissie voor examens fr. 55,000

AFDEELING 2.

Pers- en Publiciteitsdienst.

ART. 9. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz. . . . fr. 230,000

ART. 10. — Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. Fr. 27,000	ART. 10. — Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz. fr. 27,000
--	--

Article à supprimer.

Somme transférée à concurrence de :

fr. 20,700 à l'article 18, Chemin de fer, Tableau I,
et de » 6,300 » 70, Postes, Tableau I.
par suite de la suppression du service de presse et de publicité.

ART. 11. — Indemnités pour travail extraordinaire fr. 2,000	ART. 11. — Vergoedingen voor overwerk fr. 2,000
---	---

Article à supprimer.

ART. 12. — Frais de déplacements. Fr. 10,000	ART. 12. — Vergoedingen wegens overplaatsing fr. 10,000
---	---

Article à supprimer.

ART. 13. — Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer des locaux etc. fr. 25,000	ART. 13. — Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz. fr. 25,000
--	--

Article à supprimer.

Ces trois articles disparaissent par suite de la suppression du service de presse et de publicité.

ART. 14. — Publicité commerciale. Fr. 326,500	ART. 14. — Handelspubliciteit. Fr. 326,500
--	---

Article à supprimer.

Crédit transféré à l'article 23bis (nouveau) du tableau I, Chemin de fer.

ART. 15. — Courtages de publicité ; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc. fr. 5,000	ART. 15. — Publiciteitsloon, onkosten, veroorzaakt door de uitvoering van den dienst der handelspubliciteit, plaatsen van plakbrieven, aankoop van behoeften, enz. fr. 5,000
--	--

Article à supprimer par suite de la suppression du service de presse et de publicité.

SECTION 5.

Dépenses exceptionnelles.

ART. 31. — Partie mobile des traitements et salaires fr. 843,200

Diminution de 79,000 francs, somme transférée à concurrence de :

59,600 francs à l'article 44, tableau I, Chemin de fer ;

10,400 francs à l'article 92, tableau I, Postes,

et diminution de 9,000 francs par suite de la réduction de l'effectif.

AFDEELING 5.

Uitzonderlijke uitgaven.

ART. 31. — Veranderlijk deel der wedden en loonen fr. 843,200

TABLEAU IV.*Recettes de l'Administration centrale.*

ARTICLE PREMIER. — Intervention des administrations du Département dans les dépenses *ordinaires, générales et exceptionnelles* de l'Administration centrale ; vente ou cession de vieux matériaux ou objets hors d'usage . fr. 4,152,688

Diminution de 97,800 francs par suite de la réduction de l'effectif et de la revision des crédits.

Le libellé a été complété pour plus de précision.

ART. 3. — Intervention des administrations dans les dépenses du service de presse et de publicité fr. 695,500

Article à supprimer par suite de la disparition du service de presse et de publicité.

TABEL IV.*Ontvangsten van het Hoofdbeheer.*

EERSTE ARTIKEL. — Tusschenkomst der beheeren van het Departement in de *gewone, algemeene en uitzonderlijke* uitgaven van het Hoofdbeheer ; verkoop of overlating van oude materialen of buiten gebruik gestelde voorwerpen.

Fr. 4,152,688

TABLEAU V.*Dépenses extraordinaires.*

A. — CHEMINS DE FER.

ART. 5. — Voies et travaux. — Réseau de la Campine . fr. 12,455,000

Diminution de 3,000,000 de francs.

Le Gouvernement a fait procéder à une revision du projet de budget extraordinaire pour 1926 en vue de comprimer les dépenses plus encore qu'elles ne l'avaient été dans les propositions primitives, déjà extrêmement limitées.

Cette revision a fait reconnaître la possibilité de diminuer les crédits demandés par un ralentissement de certains travaux, ralentissement qui n'entraînera toutefois pas de grave préjudice au point de vue de l'exploitation des services.

ART. 6. — Voies et travaux. — Ligne de Luttre à Namur. — Mise à quadruple voie fr. 10,533,000

Diminution de 2,000,000 de francs. (Voir observation à l'article 5.)

ART. 9. — Voies et travaux. — Quadrilatère de Mortsels et ligne des forts d'Anvers fr. 7,500,000

Diminution de 3,000,000 de francs. (Voir observation à l'article 5.)

ART. 11. — Voies et travaux. — Gare d'Anvers-Nord (Wilmarsdonck).

Fr. 5,000,000

Diminution de 5,000,000 de francs. (Voir observation à l'article 5.)

TABEL V.*Buitengewone uitgaven.*

A. — SPOORWEGEN.

ART. 5. — Wegen en werken. — Net van de Kempen . . . fr. 12,455,000

ART. 6. — Wegen en werken. — Lijn van Luttre-Namen. — Inrichting tot viervoudige spoor . . . fr. 10,533,000

ART. 9. — Wegen en werken. — Vierkant van Mortsels en lijn der omheiningen van Antwerpen fr. 7,500,000

ART. 11. — Wegen en werken. — Statie Antwerpen-Noord (Wilmarsdonck). Fr. 5,000,000

ART. 14. — Voies et travaux. — Gare de triage à Latour . . . fr. 16,750,000 | ART. 14. — Wegen en werken. — Verdelingstation te Latour fr. 16,750,000
Diminution de 4,500,000 francs. (Voir observation à l'article 5.)

B. — MARINE.

ART. 16. — Matériel fr. 2,672,500

B. — ZEEWEZEN.

ART. 16. — Materieel fr. 2,672,500

Les développements de ce crédit indiquent par erreur qu'une somme de 1 million 200,000 francs est affectée à l'acquisition de quatre canots de sauvetage à moteur. Cette somme est destinée en réalité à l'acquisition de deux canots.

C. — POSTES.

ART. 17. — Travaux et matériel.
Fr. 4,000,000

C. — POSTERIJEN.

ART. 17. — Werken en materieel.
Fr. 4,000,000

Diminution de 1,580,000 francs, portant sur les postes ci-après :

A. — Enghien. — Remise en état de l'immeuble acquis. . . . fr. 10,000
Office des chèques postaux. — Acquisition de machines à écrire, à additionner et à imprimer, avec accessoires 10,000
B. — Administration centrale. — Construction d'un bâtiment chaussée d'Ixelles. 1,000,000
C. — Malines I. — Construction d'une aile 560,000

Total. . . fr. 1,580,000

D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 18. — Travaux et matériel (y compris une somme de 1,925,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur).

Crédits demandés pour l'entièreté des entreprises :

a) Lignes et bureaux télégraphiques, Fr. 5,398,600
b) Locaux pour les télégraphes et téléphones . . . 4,400,100
c) Réseaux téléphoniques, création, extensions, etc. 26,803,000
d) Circuits téléphoniques 3,846,500
e) Réseaux téléphoniques. Transformation 560,000

Fr. 41,008,200

(Les crédits repris aux lettres a à e ci-dessus, pourront être transférés de l'un à l'autre.)

D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.

ART. 18. — Werken en materieel (met inbegrip van eene som van 1,925,000 fr. voor eene schuldvordering van een vroeger dienstjaar).

Gevraagde credieten voor de aannemingen in haar geheel :

a) Lijnen en telegraafkantoren, Fr. 5,398,600
b) Lokalen voor telegrafien en telefonen. . . . 4,400,100
c) Telefoonnetten, inrichting, uitbreiding, enz. 26,803,000
d) Telefoongeleidingen . . . 3,846,500
e) Telefoonnetten. Verandering. 560,000

Fr. 41,008,200

(De onder vorenstaande letters a tot e opgenomen credieten mogen van de eene tot de andere overgebracht worden).

Diminution de 4,455,400 francs, résultant des augmentations et diminutions ci-après :

1^o Augmentations :

1. Littera A. N° 9 des développements. Installations pour le service de la radio-télégraphie :

a) Station intercontinentale de Ruysselede.

Les sommes à engager en 1926, pour les habitations du personnel, pour les reliements télégraphiques, travaux et fournitures — divers — y compris des décomptes à intervenir, en 1926, à l'entreprise de la fourniture et de l'installation du poste de téléphonie sans fil, approuvée le 29 septembre 1921, sont évaluées à 3,200,000 francs au lieu de 2,155,400 francs, soit, en plus . . . fr. 1,044,600

2. Littera B. Charleroi. Expropriation d'immeuble en vue de la construction d'un nouveau bureau central téléphonique. 250,000

Liège. Expropriation en vue de la construction d'un bâtiment pour le transfèrement des services de la perception des télégraphes de Liège-Central 400,000

Total des augmentations . . . fr. 1,694,600

2^o Diminutions :

Littera B.

4. Ajournement de la construction du bâtiment pour le nouveau bureau central téléphonique d'Anvers-Sud 1,650,000

5. Ajournement des améliorations à apporter au chauffage central du bureau d'Anvers-Bourse. 15,000

9. Ixelles, rue Borrens. Une partie des travaux prévus ne sera faite qu'en 1926. Cette entreprise passe donc dans la catégorie de celles prévues à l'article 19. 1,200,000

21. Louvain. Ajournement de la construction du nouveau bureau central. 500,000

25. Rochefort. Ajournement de la construction du bureau central téléphonique. 125,000

27. Spa (Centre). Ajournement de la construction du bureau central téléphonique. 60,000

Littera C.

10. Ajournement de l'établissement des canalisations souterraines pour Anvers-Sud. 600,000

12. Berchem. Construction des canalisations du nouveau bureau central. Une partie seulement des travaux prévus devant être effectués en 1926, cette entreprise est transférée à l'article 19 2,000,000

Total des diminutions . . . fr. 6,150,000

Reste en moins . . fr. 4,455,400

ART. 19. — Première tranche de crédit demandés pour les entreprises :	ART. 19. — Eerste schijf van de voor de aannemingen gevraagde credieten :
a) Création de lignes souterraines urbaines (Télégraphes) fr. 4,500,000	a) Aanleg van ondergrondse lijnen voor den dienst op grooten afstand (Telegrafien) . . . fr. 4,500,000
<i>Construction, agrandissement, parachèvement, etc., des bâtimens à :</i>	<i>Optrekken, vergrooten, voltooiën, enz. van gebouwen te :</i>
b) Anvers, rue des Frères Cellites et Longue rue Neuve 1,000,000	b) Antwerpen, Cellebroedersstraat en Lange Nieuwstraat 1,000,000
c) Anvers, rue de Jésus 500,000	c) Antwerpen, Jesusstraat 500,000
d) Liège, Bureau central téléphonique 750,000	d) Luik. Telefoonmiddenkantoor 750,000
e) Ixelles, rue Borrens, Bureau central téléphonique 800,000	e) Elsene, Borrensstraat. — Telefoonmiddenkantoor 800,000
<i>Réseaux téléphoniques :</i>	<i>Telefoonnetten :</i>
f) Raccordement de nouveaux abonnés 24,000,000	f) Verbinding van nieuwe abonneuten 24,000,000
g) Agglomération bruxelloise. Lignes souterraines. Poteaux et tours de dispersion. 3,000,000	g) Brusselsche agglomeratie. Ondergrondse lijnen. Palen en verspreidingstorens 3,000,000
h) Ixelles. Canalisation et points de dispersion. 750,000	h) Elsene. Leiding en verspreidingspunten 750,000
i) Anvers. Installation d'un second bureau central, rue des Frères Cellites. 2,500,000	i) Antwerpen. Inrichten van een tweede middenkantoor, Cellebroedersstraat 2,500,000
j) Anvers-Sud : Câbles 3,000,000	j) Antwerpen-Zuid : Kabels 3,000,000
k) Agglomération anversoise. — Pose de câbles et création de centres de dispersion 1,000,000	k) Antwerpsche agglomeratie. Leggen van kabels en oprichten van verspreidingcentrums. 1,000,000
l) Construction des canalisations du nouveau bureau central de Berchem. 1,000,000	l) Bouwen der leidingen van het nieuw middenkantoor van Berchem 1,000,000
m) Liège et sa banlieue. — Extension du réseau souterrain 3,000,000	m) Luik en voorsteden. Uitbreiding van het ondergronds net 3,000,000
n) Les deux Flandres. Lignes souterraines. 2,000,000	n) Beide Vlaanderen. Ondergrondse lijnen. 2,000,000

Circuits téléphoniques. — Service international :

<i>o)</i> Mise en souterrain des lignes télégraphiques et des circuits téléphoniques de La Panne - Ostende - Bruxelles-Herbestabl . . . fr.	21,500,000
<i>p)</i> Installation de trois stations d'amplificateurs à Bruxelles, Gand et La Panne. — Matériel et construction d'un bâtiment . . .	4,000,000
<i>q)</i> Transformation des réseaux téléphoniques. — Raccordement souterrain d'abonnés à Bruxelles . . .	3,000,000
<i>r)</i> Remplacement de lignes aériennes par des câbles dans les provinces . . .	4,302,500
Fr.	80,602,500

Telefoongeleidingen. — Internationale dienst.

<i>o)</i> Leggen van de telegraaflijnen en telefoongeleidingen De Panne-Oostende-Brussel-Herbesthal, onder den grond . . . fr.	21,500,000
<i>p)</i> Inrichten van drie posten met geluidversterkers te Brussel, Gent en De Panne. — Materieel en optrekken van een gebouw.	4,000,000
<i>q)</i> Wijzigen van de telefoonnetten. — Ondergrondse verbinding van abonnees te Brussel . . .	3,000,000
<i>r)</i> Vervangen, in de provinciën, van bovengrondse lijnen door kabels . . .	4,302,500
Fr.	80,602,500

Augmentation de 1,565,000 francs.

Le libellé ci-dessus remplace celui figurant au projet de budget.

L'augmentation ci-dessus résulte des modifications en plus et en moins ci après :

Litt. anciens	Litt. nouveaux	NATURE DE LA DÉPENSE	Estimation	Crédit demandé	DIFFÉRENCE	
					en plus	en moins
		TÉLÉGRAPHES.				
<i>a</i>	<i>a</i>	Création de lignes souterraines interurbaines, fr. (Cette dépense forme avec celle reprise au litt. <i>a</i> de 61,250,000 francs, une seule entreprise au montant total évalué à 70 millions.)	8,750,000	4,500,000	2,750,000	
		LOCAUX. (TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.)				
<i>b</i>	<i>b</i>	<i>Anvers.</i> — Construction, mise sous toit et para- chèvement des nouveaux bâtiments, rue des Frères Cellites et Longue rue Neuve . . . fr.	1,800,000	1,000,000		
<i>c</i>	<i>c</i>	<i>Anvers.</i> — Bureau télégraphique de la rue de Jésus. — Transformation du bâtiment : annexe et exhaussement du hall des chau- dières.	2,000,000	500,000		
<i>d</i>	—	<i>Charleroi.</i> — Bureau central téléphonique. — Agrandissements nécessités par le dévelop- pement du service.				
		Travaux ajournés				500,000

Litt. anciens	Litt. nouveaux	NATURE DE LA DÉPENSE	Estimation	Crédit demandé	DIFFÉRENCE	
					en plus	en moins
e	—	Liège. — Construction d'un bâtiment pour le transfèrement des services de la perception des télégraphes de Liège (Central). Travaux ajournés			—	800,000
f	d	Liège. — Bureau central téléphonique. — Agrandissements par suite des extensions du service	1,500,000	750,000	—	—
g	—	Malines. — Ancien Hôtel de Ville. Travaux divers ajournés			—	175,000
—	e	Ixelles. — Construction d'un nouveau bureau central téléphonique, rue Borrens. (Transféré de l'article 18.) RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.	1,200,000	800,000	800,000	—
h	f	Raccordement de nouveaux abonnés . . . fr.	33,950,000	24,000,000	—	1,000,000
		RÉSEAUX DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE.				
i	g	Lignes souterraines, y compris poteaux et tours de dispersion.	5,000,000	3,000,000	—	1,000,000
j	h	Canalisations et points de dispersion, dans le réseau d'Ixelles, en vue de porter la capacité à 8,000 paires de fils.	1,500,000	750,000	—	—
		RÉSEAUX DE L'AGGLOMÉRATION ANVERSOISE.				
k	i	Installation d'un second bureau central télé- phonique, rue des Frères Cellites . . . fr.	4,500,000	2,500,000	—	—
l	—	Installation d'un bureau central téléphonique automatique à Anvers (Sud). Travaux ajournés			—	2,000,000
m	j	Réseau de câbles pour Anvers-Sud	5,000,000	3,000,000	—	—
n	k	Pose de câbles et création de centres de dis- persion	1,500,000	1,000,000	—	—
—	l	Construction de canalisations pour le nouveau bureau central de Berchem. (Transféré de l'article 18.) RÉSEAUX DE LA PROVINCE DE LIÈGE.	2,000,000	1,000,000	1,000,000	—
o	m	Extension du réseau souterrain de Liège et sa banlieue fr.	5,000,000	3,000,000	—	—
		RÉSEAUX DES FLANDRES.				
p	n	Lignes souterraines dans les deux Flandres. (Câbles, poteaux, chevalets.) fr.	3,000,000	2,000,000	—	—

Litt. anciens	Litt. nouveaux	NATURE DE LA DÉPENSE	Estimation	Crédit demandé	DIFFÉRENCE	
					en plus	en moins
		CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES.				
		A. Câbles. — Service international				
2	o	Réseaux souterrains téléphoniques La Panne-Ostende-Bruxelles-Herbesthal fr. (Entreprise totale évaluée à 70,000,000 de fr.) (Voir littéra A, pour les lignes télégraphiques.)	61,250,000	21,500,000	9,250,000	—
7	—	Vers la France. — Fourniture et pose d'un câble Bruxelles-Lille (ce câble doit faire suite au câble Paris-Lille, à construire par l'Office français). (Le Gouvernement français remboursera la valeur de la section de câble frontière-Lille estimée à 1,950,000 francs.)				
		Il n'est pas sollicité de crédit pour l'exercice 1926, le contrat prévoyant qu'aucun paiement ne sera fait avant 1928	13,000,000	—	—	2,600,000
8	—	Vers les Pays-Bas. — Câble souterrain Bruxelles-frontière néerlandaise. (Le Gouvernement des Pays-Bas remboursera la valeur de la section frontière-Roosendaal, évaluée à 1,300,000 francs.)				
		Il n'est pas sollicité de crédit pour l'exercice 1926, le contrat prévoyant qu'aucun paiement ne sera fait avant 1928 (Les sommes de 1,950,000 et de 1,300,000 francs à rembourser par les gouvernements français et néerlandais seront comprises dans les prévisions relatives aux recettes extraordinaires de 1927.)	15,800,000	—	—	3,160,000
	p	Installation de trois stations d'amplificateurs à Bruxelles, à Gand et à La Panne, pour les lignes téléphoniques Bruxelles-La Panne-Bruxelles-Herbesthal, Bruxelles-Lille et Bruxelles-Roosendaal	8,000,000	4,000,000	—	—
		B. — TRANSFORMATION DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.				
u	q	Mise en souterrain complète des quartiers à grande densité d'abonnés. — Zones du réseau de Bruxelles	7,000,000	3,000,000	—	—
v	r	Remplacement de lignes aériennes par des câbles : Beerse, Beveren-Waes, Duffel, Hemixem, Bouchout, Hove, Hérenthals, Moll, Turnhout, Cappellen, Heyst-op-den-Berg, Lierre, Assche, Bertrix, Florenville, Marche, Neufchâteau, Melreux, Rochefort. Verviers, Spa, Trois-Ponts, Eupen, Lierneux, Moresnet. Bilsen, Bourg-Léopold, Brée, Lanacken, Liège, Angleur, Looz, Micheroux, Trooz. Dans les provinces de Hainaut et de Namur	6,302,500	4,302,500	—	1,000,000
		Totaux, fr.	188,052,500	80,602,500	13,800,000	12,235,000
		Reste comme augmentation, fr.			1,565,000	

Le montant total (188,052,500 francs) de l'estimation des entreprises pourra être engagé en 1926, mais les dépenses ne seront liquidées que partiellement en 1926, le surplus devant être prélevé sur les exercices ultérieurs.

La ventilation du crédit de 80,602,500 francs ci-dessus pourra être différente de celle qui est prévue. Toutefois, pour chaque entreprise, la dépense à liquider en 1926 est limitée à son « estimation totale » indiquée dans les développements au littéra qui la concerne.

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent de la partie annuelle des engagements de dépenses sur le montant des liquidations sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, reporté à l'exercice suivant.

F. — AÉRONAUTIQUE.		F. — LUCHTVAARTWEZEN.
ART. 22. — Travaux et matériel.		ART. 22. — Werken en materieel.
Fr. 2,450,000		Fr. 2,450,000

Diminution de 150,000 francs, par suite de la revision de la dépense prévue pour la voie d'accès à Haren.

NOTE.

La mention : « *Ces crédits sont affectés à des dépenses nouvelles* » qui figure aux développements des articles 16, 17 et 21 du tableau V. — Dépenses extraordinaires, doit disparaître.